RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

URPS INFIRMIERS de CORSE

Villa Cervetti – Avenue du 9 septembre - 20140 GHISONACCIA

Tél : 04.95.32.48.98 - Permanence du lundi au vendredi 10h-16h (fermé le mercredi)

INTRODUCTION :

L'année 2015 est dans la lignée de 2014, avec la poursuite des actions et en plus marquée par une échéance électorale et une fin de mandature qui étaient prévues pour décembre 2015. Mais, compte tenu des tergiversations ministérielles, élections et fin de mandature ont été reportées à 2016 ce qui a contribué à perturber un temps soit peu la bonne marche de l'URPS.

L'URPS a tenu, malgré tout, ses engagements avec la réalisation de 3 projets phares :

- La mise en place de l'Expérimentation de Dépistage Organisé du cancer du sein avec signature convention ARCODECA
- L'accélération du dossier « Coordination Ville / Structures d'hospitalisation »
- La réalisation de l'Etude IDiLiC, 1ère étude en Corse sur les conditions d'exercice des infirmiers libéraux

Concomitamment à ces actions, les élus ont participé, comme les années précédentes, à de nombreuses commissions, comités techniques, travaux internes et hors URPS. Par contre, il n'y a plus eu de réunions en INTERPRO avec les autres URPS (qui, elles, ont été prises dans leur renouvellement d'élus et aussi parce qu'aucun dossier commun n'a suffisamment mobilisé).

Par ailleurs, conformément à la Loi sur l'Accessibilité des locaux, un dossier d'ADPAT a été déposé par l'URPS. La permanence de l'URPS à Ghisonaccia est un local loué. Les mises en conformité extérieures ne dépendant pas de l'URPS, l'association s'est elle engagée à améliorer l'accessibilité à l'intérieur des bureaux. Le dossier a été validé par les instances (DDTM) et des travaux sont programmés.

Concernant l'investissement qui avait été fait dans du matériel de VISIOCONFERENCE, il s'est avéré positif. En effet, la salle et l'équipement ont servi tant à l'URPS Infirmiers (5 fois) qu'à l'URPS Médecins Libéraux (13 fois) pour des réunions de travail internes et également pour des connexions avec d'autres instances (ARS, Hôpital de Bastia, Hôpital de Calvi, ARCODECA etc.)

A noter que du **côté règlementaire** :

- Il y a eu 3 Assemblées Générales : 26/03/2015 : AGO 16/06/2015 : AGO 06/11/2015 : AGO
  Il n'y a eu que 3 Assemblées Générales en 2015 au lieu des 4 prévues annuellement. Ceci est du à la difficulté pour les élus d'accorder leurs agendas et de réunir le quorum. Mais cela n'a pas entravé le bon fonctionnement de la structure.

- La **Commission de contrôle des comptes** s'est effectivement réunie en marge de l'AG du 16/06/2015 et a validé l'exercice comptable 2014.

- **Les salariés URPS** :
  L'URPS compte 2 salariées à temps partiel : un agent d'entretien qui officie à raison de 8 heures mensuelles. Une assistante de direction embauchée en octobre 2013 pour un emploi de 75h mensuelles. Concernant cette dernière, la très notable montée en charge du travail de l'URPS a conduit à augmenter son volume horaire de travail, d'abord sous forme d'heures supplémentaires puis par un avenant à son contrat de travail. Les élus ont décidé en AG du 26/03/2015 de passer à 121h mensuelles ce poste. La permanence de l'URPS est donc ouverte du lundi au vendredi (fermé le mercredi).
  A noter également qu'une recherche de mutuelle d'entreprise est amorcée par la Trésorière pour répondre à l'obligation qui sera faite aux employeurs à compter du 01/01/2016. Une prévoyance sera aussi proposée.

- Le **budget prévisionnel 2015** voté en AG du 26/03/2015 comportait les charges ci-dessous résumé :

Masse salariale :	28 075 €
Charges fixes :	10 950 €
Indemnisations élus :	30 000 €
Divers conseils et prest. externes :	950 €
Autres charges :	3 400 €
Actions spécifiques :	30 431 €
Budget <u>prévisionnel</u> total =	**103 806 €**

Le budget effectivement <u>réalisé</u> 2015 est consultable dans le document comptable joint. Le compte de résultat montre un total des charges égal à **91 502** €.

I / La MISSION « FORMATION » de l'URPS :

L'engagement de la chargée de mission « formation » Mme Sandra Vinciguerra s'est confirmé.

Les points marquants du Rapport d'activité qu'elle rend pour 2015 sont :

- un **investissement de travail** d'une 20aine de journées (travail morcelé, beaucoup de contacts et de relances à faire car les interlocuteurs ne sont pas toujours réactifs).

- le **nombre d'IDELS formés** = environ 200 : 145 en DPC ; 45 en FIF-PL ; 10 en prise en charge personnelle

- le **nombre de jours de formation** en présentiel : plus de 40

- des **contacts** et des **résultats variés** avec les organismes suivants (liste non exhaustive) :

  - *Pôle Formation* Santé : programmation de thèmes inédits en Corse comme l'hypno analgésie ; jalons posés pour le futur avec « la prise en charge de la douleur à domicile », « mieux comprendre les émotions afin d'optimiser ma pratique professionnelle » ; mais aussi des formations annulées en raison de la consommation complète de l'enveloppe budgétaire nationale DPC au 25/09/2015 !

  - *Form'action* : deux thèmes ont été mis en place avec eux (« l'autogestion des émotions et du stress » et « l'infirmière face aux conduites addictives »). Avec, à noter, le choix d'aller dans des micro régions comme Ghisonaccia, Corte, Ile Rousse (puis prévu la Corse du Sud) mais toutes les formations ont été annulées au fur et à mesure faute de participants…

  - *CEPFOR et ISIS* : un travail a été amorcé puis les organismes n'ont plus donné suite.

  - *Tamaris* : des formations en interprofessionnels ont eu lieu sur Bastia et Ajaccio sur la thématique « la méditation en pleine conscience », avec un beau succès.

  - *AFCOPIL* : deux thématiques ont eu du succès sur Ajaccio : « l'infirmière face aux situations d'urgence » et « soins infirmiers : prise en charge des plaies chroniques »

  - *ORION* : 2 formations en présentielles se sont tenues sur Ajaccio (« Plaies » et « Diabète ») ainsi que des sessions en <u>demi-journée</u> (« diabète » et « NGAP ») qui semblent une formule facilement compatible avec l'activité professionnelle des IDELS. Les formations prévues en fin d'année ont, là aussi, été annulées à cause de l'enveloppe budgétaire vide de l'OGDPC.

- l'**utilisation du e-learning**, en parallèle du DPC, se développe. Peu de retours ont pu être collectés pour le moment.

- le **nombre d'infirmiers** inscrits à une session de formation et **qui se désistent** est, selon les secteurs, très important (notamment sur les micro secteurs qui ont été « testés » cette année, comme Ponte Leccia et Ghisonaccia).
  Pour remédier, en partie, à cette problématique, une clause dans la convention de formation sera de plus en plus ajoutée : la demande d'un chèque de caution (restitué le jour J de la formation, ou encaissé en cas de désistement de dernière minute - sauf pour raison médicale sur certificat ou problème personnel grave).

- les évaluations de **satisfaction post-formation** menées sont positives. Il n'y a pas eu de réclamation et, au contraire, les IDELS formées semblent satisfait(e)s.

II / La MISSION « COMMUNICATION » de l'URPS :

2/1 La Lettre d'information

Ce support d'information récurrent est adressé aux IDELS dont l'URPS connaît l'adresse électronique.
Entièrement conçu en interne (fond et forme), sa réalisation n'engendre aucun coût financier. Mais pour autant, c'est en terme de temps consacré que les heures s'accumulent… La mobilisation de la Présidente et de l'assistante de direction est conséquente, avec l'appui ponctuel d'élus ou d'IDELS.

*Récapitulatif des **7** numéros parus en 2015:*

Mois de diffusion	*Sommaire et thématique principale (**en gras**)*	*Page format A4*
JANVIER 2015	**L'URPS : bilan et perspectives** Récapitulatif des actions URPS depuis sa création Formations Point épidémiologique En bref	8 pages
FEVRIER 2015 *- HORS SÉRIE -*	**L'accessibilité des cabinets de soins infirmiers**	7 pages
MARS 2015	**MAIA : quèsaco ?** Un œil sur les projets URPS 2015 Congrès, colloques, formations Point épidémiologique En bref	7 pages
MAI 2015	**31 MAI : JOURNEE MONDIALE SANS TABAC** Congrès, colloques, formations Un œil sur les projets URPS 2015 Point épidémiologique En bref	8 pages
JUIN 2015	**Contrats Locaux de Santé « CLS »** Les dispositifs PRADO et SOPHIA Formations et congrès Un œil sur les projets URPS 2015 Point épidémiologique En bref	8 pages
SEPTEMBRE 2015	**Hospitalisation à Domicile « HAD », du local au national** Formations et congrès Un œil sur les projets URPS 2015 Point épidémiologique En bref Offres d'emploi	6 pages
OCTOBRE 2015	**Les actualités professionnelles** Opération « Octobre Rose » Formations et congrès Un œil sur les projets URPS 2015 Point épidémiologique En bref	7 pages

Exemple de page de couverture Lettre n°12

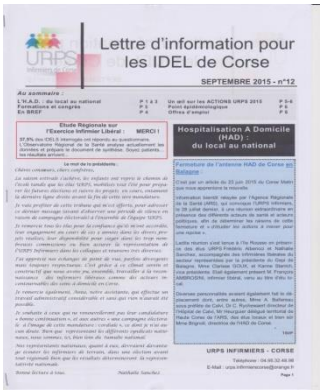

2/2 Relookage du site internet

Il est décidé en AG du 16/06/2015 de procéder à une réactualisation (« relookage ») du site internet de l'URPS car le premier, créé en 2012, est devenu peu attractif vue l'évolution de ce type de support.
Après un premier RDV avec la société Corsicaweb (concepteur technique du site initial), s'en sont suivies les premières séances de travail conjointement menées par la Présidente et l'assistante de direction. Un travail conséquent est à mener et s'étale sur plusieurs mois, haché en fonction des autres priorités de la structure. A fin décembre 2015, ce dossier est encore en cours et s'achèvera dans le courant de l'année prochaine.

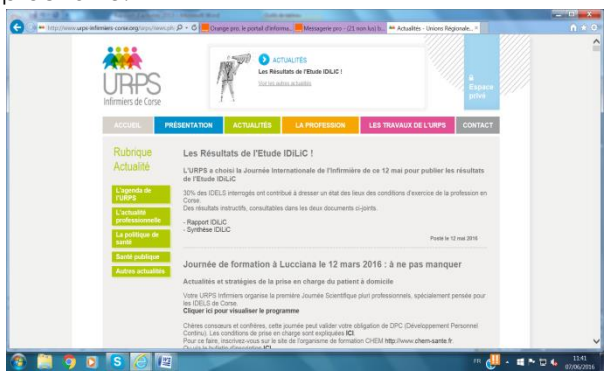

Site URPS à relooker

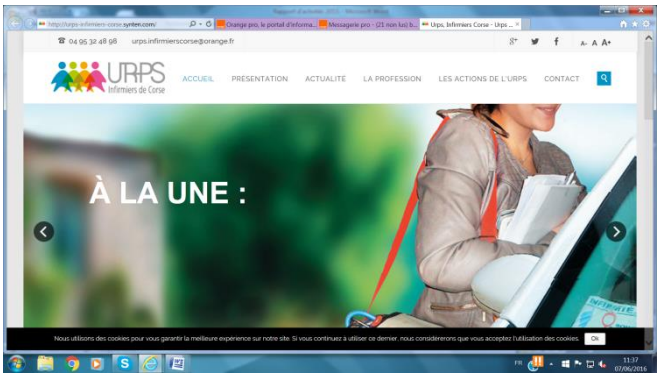

Proposition de relookage

2/3 Une transmission d'informations réguière

L'URPS a augmenté le rythme de ses informations tant aux élus qu'aux IDELS, par voie électronique majoritairement et aussi par voie de presse (articles-interviews, communiqués de presse) pour les IDELS.

⇨ Les élus reçoivent <u>régulièrement</u> des informations et des invitations aux commissions/réunions.

⇨ Tous les Infirmiers libéraux (IDELS) installés de Corse ont été joints par voie postale pour l'envoi du Bilan 2014.

⇨ Les IDELS dont l'URPS a les adresses-mails (environ 800 / 1050) ont reçu par ***courriel*** :

- 7 Lettres d'Information, mais aussi, plusieurs fois par mois, des informations émanant de l'ARS (alertes, recherches de relais en microrégions pour les CLS par ex), d'associations, de la CPAM, des autres URPS

- un questionnaire URPS pour procéder au comptage des vaccins lors de la campagne officielle de vaccination contre la grippe saisonnière. Force est de constater que les retours à ce questionnaire ont été toujours aussi peu nombreux..

- l'envoi des vœux de « bonne année » sous forme d'un powerpoint animé (aux IDELS et aux institutionnels et réseaux).

La communication s'est faite également par :

- ***voie de presse*** : 4 articles dans la presse locale (Corse Matin, La Corse Votre Hebdo) sur
  - la convention signée avec l'ARCODECA
  - le maintien de l'Ordre Infirmier
  - la sortie du Carnet de coordination
  - le lancement de l'Etude IDiLiC

  et concomitamment 2 articles sur le web (Corsenet infos et L'infirmière Libérale)

- notre ***site internet*** : étant en relookage, le site en ligne est presque obsolète mais nous y avons relayé quelques informations jusqu'en milieu d'année 2015.

Nous réitérons cette année encore la remarque suivante : Nous avons de grosses difficultés pour toucher par voie électronique (et donc sans frais) TOUS les IDELS car notre listing d'adresses mail est incomplet (départ à la retraite, changement d'acticité, décès, sans compter ceux qui changent d'adresse mail). Nous ne savons donc pas combien d'infirmiers libéraux ont réellement accès à nos communications…
Cette problématique récurrente est partagée par les autres URPS (y compris par d'autres instances)…

III / L'ACTION PHARE N°1 « Expérimentation de Dépistage Organisé du cancer du sein » :

La signature (cf image ci-après) le 16 Janvier 2015 d'une convention, entre l'ARCODECA et l'URPS infirmiers, vise à élargir l'accès au dépistage organisé du cancer du sein, en allant à la rencontre de la population cible, notamment les femmes les plus vulnérables et les femmes isolées en zone rurale.

Cette expérimentation est en cours sur les secteurs des GEPI de Cervione, Moriani, Folleli et du Golo.

L'Arcodeca et l'URPS Infirmiers de Corse viennent de signer une convention visant à améliorer le taux de participation au dépistage organisé du cancer en Corse. Cette convention concrétise le travail de collaboration des deux associations depuis de nombreux mois et répond parfaitement aux objectifs du nouveau plan cancer.

Pour l'Arcodeca : les Dr Mezzadri (directeur) et Orabona (président), et pour l'URPS Infirmiers : N. Sanchez

Article sur Corse Net Info du 22/01/2015

En savoir plus sur http://www.corsenetinfos.corsica/Cancer-Une-convention-pour-ameliorer-le-taux-de-participation-au-depistage-organise_a13420.html?print=1#TuvU76UjyXCwLU26.99

Les 20 infirmiers volontaires, après avoir été formés le 19 janvier, ont démarré les entretiens et les remises d'invitation aux femmes éligibles.

Carnet d'invitation remis aux IDELS

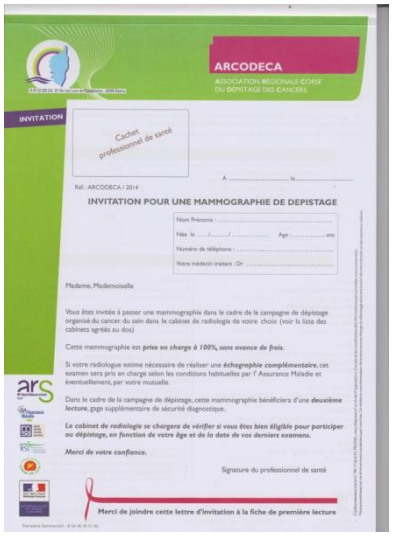

Invitation à la mammographie

Le Pr Orabona formant les IDELS

20 IDELS volontaires

De son côté, l'URPS a finalisé le « kit d'argumentation » et les outils d'évaluation.

Parallèlement, un dossier de financement est déposé auprès de l'INCa (Institut National du Cancer) au début de l'année (en réponse à un appel à projet sur le dépistage des cancer du sein).

Le budget de notre projet expérimental s'élève au total à 29 392 € pour 3 ans.
La somme demandée à l'INCa est de 18 280 €.
Le reste étant financé par l'URPS, soit 11 112 €.

Les objectifs du projet sont :

- de modifier le comportement des femmes de 50 à 75 ans, vis-à-vis du dépistage organisé
- d'augmenter le taux de mammographie réalisée
- et d'éviter une perte de chance à 7 femmes pour 1 000 dépistées
- au terme de l'expérimentation d'une durée de 3 ans, affirmer la place des infirmiers libéraux dans le dépistage organisé
- et étendre à l'ensemble de la région cette action.

Sont désignées sur ce projet, « coordinatrice » : l'élue URPS Nathalie Sanchez et « animatrice » : l'IDEL Sandra Vinciguerra. 5 réunions (de coordination et de rencontre avec les IDELS volontaires) ont eu lieu au cours de l'année.

Le 22 juin, l'URPS reçoit la réponse positive de l'INCa qui accepte de soutenir financièrement cette expérimentation pendant 3 ans pour le montant demandé, soit 18 280 euros.

INSTITUT NATIONAL DU CANCER Référence dossier n°INCA 9609

Fin 2015, un premier bilan du lancement de l'Expérimentation est tiré :

1/ On s'aperçoit qu'il est difficile d'obtenir des retours d'informations (questionnaires, fiches de suivi) de la part des IDELs. Relances par mail inopérantes=> on se dirigera donc la mise en place de RDV physiques et plus rapprochés dans le temps (par exemple tous les 2 mois avec l'animatrice, en individuel ou en groupe).

2/ Les femmes rencontrées parmi leur patientèle ont du mal à identifier les IDELs comme des acteurs du D-O => on envisage donc la création avec l'ARCODECA d'une affiche de communication spécifique. Il n'empêche que nous avons organisé la participation des IDELs de Corse à la campagne nationale « OCTOBRE ROSE 2015 » : pose de stickers spécifiques sur les véhicules pendant un mois.

3/ On constate une certaine démotivation des IDELs devant le nombre limité de femmes éligibles parmi leur patientèle => l'URPS a adressé une lettre aux médecins (MG et spécialistes) du bassin d'expérimentation afin qu'ils soient des relais. Par ailleurs, il a été demandé à l'ARCODECA de créer une connexion sécurisée entre l'ARCODECA et les GEPI de l'expérimentation afin que les 20 IDELs repèrent mieux les femmes à visiter (plus d'efficacité organisationnelle et discours ciblé).

4/ On note une adéquation assez faible entre l'âge de la patientèle corse des IDELs et la tranche d'âge éligible au DO ; de plus il existe une peur de « capter » les patientes d'une consœur => alors peut-être faut-il envisager d'augmenter le nombre d'IDELs volontaires pour cette expérimentation ?

5/ Les décomptes chiffrés 2015 qui ont pu être faits sont les suivants : 44 patientes ont été contactées, 22 ont refusé l'entretien, 16 invitations ont été remises et 4 mammographies ont été passées.

6/ Depuis la mi-2015 l'ARCODECA ne dispose plus de son médecin coordonateur. Ce fut un coup de frein pour l'expérimentation, malgré toute la bonne volonté du Président et des salariés de cette association.

Les infirmiers libéraux invitent au dépistage du cancer du sein

Corse Matin du 01/02/2015

C'est un fait connu : les femmes corses ont du mal à pratiquer le dépistage du cancer du sein et les statistiques sont moins bonnes que sur le Continent. L'Arcodeca a beau remué ciel et terre tout au long de l'année, il y a des milieux difficiles à pénétrer. Par exemple, le monde rural. C'est dans ces conditions que la convention signée ces jours-ci avec l'union régionale des professions de santé infirmiers prend tout son relief. « *Les infirmiers sont parfaitement réunis sur tout le territoire*, explique le docteur Joseph Orabona, président de l'Arcodeca. *On songe depuis trois mois à cette convention. Il fallait trouver un biais juridique pour que les infirmières et infirmiers invitent leurs patients, que cela ne paraissent pas comme une prescription. Aujourd'hui, cette convention a été signée avec quatre groupements d'exercice professionnels infirmiers qui sont à Cervione, Moriani, Folelli et dans le Golo. Soit une vingtaine d'infirmiers.* »

C'est dans la conversation médicale que ces acteurs de la santé ont avec leurs patients qu'ils pourront évoquer les examens de santé traditionnels et donc le dépistage du cancer, grâce à un carnet spécialement créé. Bien sûr l'Arcodeca s'est fixée une grille d'évaluation de cette opération. D'ici six mois, une première analyse sera faite. Si les retours sont bons, tout sera fait pour étendre la méthode aux autres Gepi mais aussi aux infirmiers travaillent en solo et qui se déclareront volontaires. « *Il faut que le message passe, traverse les esprits : on peut guérir du cancer du sein par le dépistage précoce*, martèle le docteur Orabona. *La mammographie est prise en charge à 100 %, ainsi que la seconde lecture des clichés. C'est une information qui doit être véhiculée, entretenue.* »

CH. L.

Contact Arcodeca : 04. 95. 34. 56. 78.

Nicole Sanchez, présidente de l'URPS infirmiers de Corse avec les docteurs Mezzadri et Orabona, de l'Arcodeca : le dépistage gagne du terrain. (Photo DR)

En marge de l'Expérimentation, l'animatrice de terrain Sandra Vinciguerra, s'est rendue en octobre à une invitation de l'ARS. L'objectif : aller à la rencontre de représentants de l'INCa venus à Ajaccio pour une journée d'échanges et de travail autour du dépistage organisé, de l'après-cancer et des parcours de santé.

IV / ACTION PHARE N°2 : Coordination « Ville / Structures d'hospitalisation » :

4/1 L'expérimentation ajacienne

Lisibilité – Communication – Harmonisation : 3 mots au cœur du chantier piloté depuis 3 ans (2012) par l'élue URPS Infirmiers Marie-Claude MILHAU à Ajaccio.

Il faut du temps et de la ténacité pour que les différents acteurs se rencontrent, se comprennent et s'accordent. La réalisation pratique se heurte à l'hétérogénéité et à la complexité des systèmes informatiques des structures d'hospitalisation.

Les travaux en cours entre Professionnels de Santé Libéraux (IDELS, pharmaciens, médecins) et les structures d'hospitalisation (Clinique du Sud, Hôpital de la Miséricorde, et prochainement l'hôpital de Castelluccio), s'articulent autour des axes suivants :

La lisibilité des professionnels de santé

qui se matérialisera par une ***fiche d'accueil du patient*** remplie à l'accueil de la clinique ou de l'hôpital (inclus dans la procédure d'admission) et où figurent noms et coordonnées des professionnels de santé habituels du patient

Grâce à ses renseignements notés au dossier du patient, l'IDEL peut être informé(e) de la date de retour à domicile. Le pharmacien peut être contacté préalablement afin de s'assurer de la disponibilité des produits prescrits (surtout en cas le sortie en week-end). Il en sera de même les services d'aide à domicile.

La communication post-hospitalisation grâce à la « fiche de sortie »

Cette ***fiche de sortie*** est destinée à l'IDEL, Elle comporte :

- les coordonnées (nom d'un contact et téléphone) du service dans lequel le patient a été hospitalisé (pour les joindre en cas de question ou de problème lors du retour à domicile)
- les grandes lignes de l'objet de l'hospitalisation
- le détail des médications reçues (ou des soins faits) le jour J de la sortie d'hospitalisation

L'harmonisation de la rédaction des ordonnances

Des ***ordonnances « pré-typées »*** pourraient être mises à la disposition des chirurgiens afin que le même vocabulaire que les libéraux et les bonnes codifications soient utilisés.

4/2 Le carnet de coordination

C'est un outil que le patient garde avec sa carte vitale et qui répertorie ses professionnels de santé habituels et autres services à domicile déjà en place.

Emboitant le pas à d'autres régions de France, l'URPS l'a conceptualisé (plusieurs séances de travail en interne puis échanges avec imprimeur local) et complètement autofinancé. 5 000 exemplaires sont sortis des presses en octobre.

Les IDELS de Corse ont été informés de sa disponibilité et de sa gratuité par un mail spécifique et aussi par un article de presse, un envoi dans la Lettre d'Information électronique et également lors de réunions diverses.

L'URPS envoie un lot de carnets à tout IDEL qui le demande. A noter qu'en 2015, la diffusion de cet outil s'est exclusivement effectuée via les IDELS. Sa diffusion doit continuer et devra s'appuyer peut-être sur d'autres acteurs, comme les pharmaciens.

Version Femina - sem. du 2 au 8 nov 2015

Les infirmiers lancent le carnet de coordination

Le document, réalisé à l'initiative de l'URPS infirmiers de Corse, du format d'une carte vitale sera distribué par les professionnels aux patients à leur domicile. Il y sera fait mention des différents intervenants de santé. Pour une prise en charge plus cohérente

A ranger dans le portefeuille, avec la carte vitale. Les patients les plus dépendants se verront bientôt remettre un carnet de coordination de soins sur laquelle seront inscrits les noms de leur infirmier, de leur kiné, de leur pharmacien et autres professionnels de santé à leurs côtés. Ce sont les infirmiers qui assurent la distribution à domicile des exemplaires. Auparavant, c'est l'union régionale des professionnels de santé libéraux - URPS - infirmiers de Corse, présidée par Nathalie Sanchez qui a pris l'initiative fédératrice. Et du même coup utilisé une part de ses fonds à bon escient.

Le temps de la sensibilisation

« Nous avons un budget qui nous permet de mener des actions. Nous avons décidé d'avancer sur le thème de la coordination », précise Marie-Claude Milhau, élue URPS à Ajaccio. Quoi qu'il en soit, la profession ne pouvait pas se permettre d'ignorer l'enjeu. « Les infirmiers, par définition, sont ceux qui sont les plus présents au domicile. Ce sont eux qui passent le plus de temps auprès de ce type de patients », insiste-t-on au sein de l'Union. L'orientation est conforme à la dynamique en vigueur à l'échelon national. « Ce nouveau dispositif est l'aboutissement d'une partie du projet de coordination ville-hôpital-structures », commente l'élue. Dans le même temps, il renvoie à un souci d'efficacité accrue. Car il reste toujours des progrès à accomplir sur le terrain. « Très souvent, lorsqu'un patient sort de l'hôpital et rentre à son domicile, nous avons besoin d'un minimum d'informations afin de savoir quels sont

les points à surveiller et de définir une forme de prise en charge. Les personnes âgées ont du mal à nous fournir ces indications. D'autant plus qu'elles sont parfois seules ».
Les sorties le week-end et surtout le dimanche, ajoutent une touche de complexité à l'affaire. « A ces moments-là, nous pouvons rencontrer des problèmes pour avoir des médicaments. D'autant que certaines fois, il faut passer une commande ». Trouver le bon interlocuteur peut aussi s'assimiler à un casse-tête. « Grâce à ce carnet, en revanche nous saurons qui joindre, lorsque le patient n'est pas en mesure de nous indiquer les noms et les numéros de téléphone », explique l'élue URPS ajaccienne. La communication fonctionne mieux. Y compris en sens inverse, « lorsque le patient rentre à l'hôpital. Le personnel peut nous appeler et prendre connaissance du traitement suivi par ce patient », poursuit-elle. Pour compléter le dispositif, l'URPS infirmiers de Corse a établi deux fiches. La première se réfère à la sortie de l'hôpital. La seconde sera plus utile en cas d'hospitalisation d'urgence décidée par le médecin. « Sur ce document, nous faisons mention du degré de dépendance de la personne. Ce qui revient à se demander s'il se déplace seul, s'il fait sa toilette seul par exemple. Le dernier traitement pris avant l'hospitalisation est un autre complément d'information. Par ailleurs, les médecins et les infirmières dans les services sauront qui appeler le cas échéant », reprend Marie-Claude Milhau. Pour l'URPS – infirmiers de Corse, l'intérêt est de consolider les liens, d'assurer la continuité du soin, mais aussi de faire en sorte « que le patient vive mieux sa pathologie, se sente plus sécurisé ».
Désormais, le temps est venu pour l'URPS infirmiers de Corse de sensibiliser à sa démarche, des acteurs du soin dans différentes structures. « Nous avons commencé par Clinisud et par l'hôpital. Il nous reste ensuite à travailler avec tous les autres établissements censés renvoyer des gens à domicile ». On se rencontre, on se rapproche, on pense global.

Véronique EMMANUELLI

femina CORSE-MATIN

V / ACTION PHARE N°3 : « Etude IDiLiC » :

Etude régionale sur l'exercice infirmier :
L'URPS Infirmiers de Corse a mené, et financé intégralement, l'étude **IDiLiC**.

La **conception** du questionnaire a été réalisée par les élus URPS. Puis, sa mise en place technique a été officialisée, le 03 avril, par la **signature d'une convention** entre URPS et l'Observatoire Régional de la Santé (ORS Corse). L'organisme se chargera de la conception informatique du questionnaire, du recueil et de l'analyse des données. C'est M. Christophe Arena qui travaille à nos côtés pour l'ORS.

C'est une première en Corse pour les professionnels de santé libéraux dans leur ensemble, et la 3ème étude du genre au plan national pour les infirmiers.

Le questionnaire, anonyme, comprend 96 questions sur les conditions d'exercice et l'activité des IDELS.

⇩

Les objectifs de cette étude sont de décrire les conditions d'exercice des infirmiers libéraux en région Corse et d'identifier les facteurs pouvant avoir un impact sur leur activité.

Corse Matin du 06 avril 2015

GHISONACCIA

La première enquête sur l'exercice infirmier lancée

Infirmiers libéraux de Corse, mobilisez-vous pour mieux faire connaître et donc défendre votre profession. C'est le cri du cœur lancé en cette fin de semaine depuis Ghisonaccia par Nathalie Sanchez, présidente de l'URPS Infirmiers de Corse. Un appel qui coïncidait avec la signature d'une convention entre cette branche de l'union régionale des professions de santé et Fabienne Giovaninni, présidente de l'observatoire régional de la Santé (ORS), auquel a été confiée la réalisation d'une grande enquête autour de l'exercice infirmier libéral. La première du genre en Corse.

Pour mieux comprendre les enjeux de cette procédure, il convient de revenir quelques années en arrière. En 2011 très précisément au moment de la création d'une URPS par profession libérale dans chaque région de France. Pour les infirmiers de Corse, le choix de l'implantation s'est porté sur Ghisonaccia. Parce que le lieu se situe à mi-parcours entre Bastia et Ajaccio. Et aussi parce que Nathalie Sanchez y exerce son métier.

Les missions principales de l'association — qui concerne exclusivement les infirmiers libéraux installés — se déclinent autour de plusieurs thèmes. Analyse des besoins et des offres de soin sur le territoire insulaire, organisation de l'exercice professionnel, actions de prévention, de dépistage, de veille sanitaire, promotion du développement professionnel continu, participation à la mise en œuvre du projet régional de santé sont autant de problématiques sur lesquelles l'URPS réfléchit et peut intervenir. Après avoir axé ses deux premières années d'existence sur la structuration et la communication, l'association a décidé cette année de passer à la vitesse supérieure. Parce que pour bien défendre, il faut bien connaître. Et, à ce jour, de nombreuses questions restent encore en suspens. *" En fait, on est même incapable de déterminer de manière précise le nombre d'infirmiers libéraux installés en Corse,* explique en préambule Nathalie Sanchez. *Plus d'un millier a priori, mais même ce chiffre reste à confirmer."*

Signature d'une convention entre les infirmiers de l'union régionale des professions de santé et Fabienne Giovaninni, présidente de l'ORS. / PHOTO I.V.

Pallier le manque d'informations fiables

On estime en effet une progression du nombre d'installations de 4 % par an dans l'île. En 15 ans, le nombre d'infirmiers libéraux a même doublé. On sait aussi que certains d'entre eux ont des difficultés à vivre de leur activité. Que l'exercice de la profession est différent dans les secteurs urbains et ruraux. Des données qui remontent du terrain, sans pour autant être forcément fiables quantitativement et qualitativement.

" L'objectif de cette enquête est justement de pallier ce manque d'informations précises. Cette étude est faite par et pour les infirmiers libéraux. Il est important qu'ils prennent un peu de temps pour répondre au questionnaire, dont les réponses resteront anonymes et confidentielles bien entendu", développe la présidente de l'URPS.

L'enquête, qui se décline autour de quelque 80 questions, sera lancée par courriel. Ceux qui le souhaitent pourront également disposer du document par voie postale. La collecte d'informations durera jusqu'à l'été. Quant aux résultats, ils devraient être connus avant la fin de l'année 2015.

Pour Nathalie Sanchez comme pour Fabienne Giovannini ainsi que pour les équipes de l'URPS et de l'ORS, la mobilisation des professionnels est essentielle. *" L'idée est de savoir précisément où en est la profession, comment les infirmiers libéraux s'organisent, quels sont les problèmes récurrents auxquels ils sont confrontés,* argumente Fabienne Giovannini qui, dans le cadre de sa mission de conseillère territoriale s'implique beaucoup sur les questions de santé. *C'est une profession qui souffre encore trop souvent d'un manque de reconnaissance. Alors que les infirmières et infirmiers libéraux sont les garants de la proximité et de l'offre de soins."*

Une opinion évidemment partagée par Nathalie Sanchez, qui invite donc tous ses collègues à participer à cette enquête. *" Nous n'avancerons jamais si chacun reste seul dans son coin. Cette opération, que nous autofinançons, c'est la garantie d'une lecture fiable des forces et faiblesses de notre profession. La mobilisation de tous est donc de rigueur !",* conclut la présidente de l'URPS.

I.V.

ivolpajola@corsematin.com

Les autres temps forts :

- **Parution d'articles** le 06 avril dans le Corse Matin et en semaine 17 dans La Corse Votre Hebdo, ce qui avait pour but de **sensibiliser les IDELS** au lancement de cette 1ère étude régionale sur leurs pratiques et leurs conditions d'exercice.

- Le 27 avril : **envoi des questionnaires par mail** aux 845 IDELS ayant une adresse mail répertoriée par l'URPS. Suivi de plusieurs relances et d'informations régulières sur l'avancée de l'Etude dans la Lettre d'Information électronique.

- La **collecte des données** s'est déroulée jusqu'au 14 juillet.

- Puis l'ORS a passé une partie de l'été à faire son **travail de dépouillement statistique** et mettre à jour les grandes lignes des réponses.

261 professionnels, soit 30,9% des IDELS interrogés, ont accepté de participer à IDiLiC.
Malgré les nombreux freins identifiés lors de la conception (longueur du questionnaire, Mailing List incomplète, difficile mobilisation des professionnels...), les réponses collectées sont satisfaisantes et représentatives des IDELS installé(e)s.

Les résultats permettront de dresser un état des lieux de la profession.

Mais, alors que l'URPS pensait rendre public les résultats en novembre, avant les élections, le report de ces dernières a donné plus de temps à l'URPS pour **travailler au Rapport final,** de concert avec l'ORS. De nouvelles et nombreuses séances de travail auront lieu début 2016 avec une « sortie » publique au 1er trimestre de l'année prochaine.

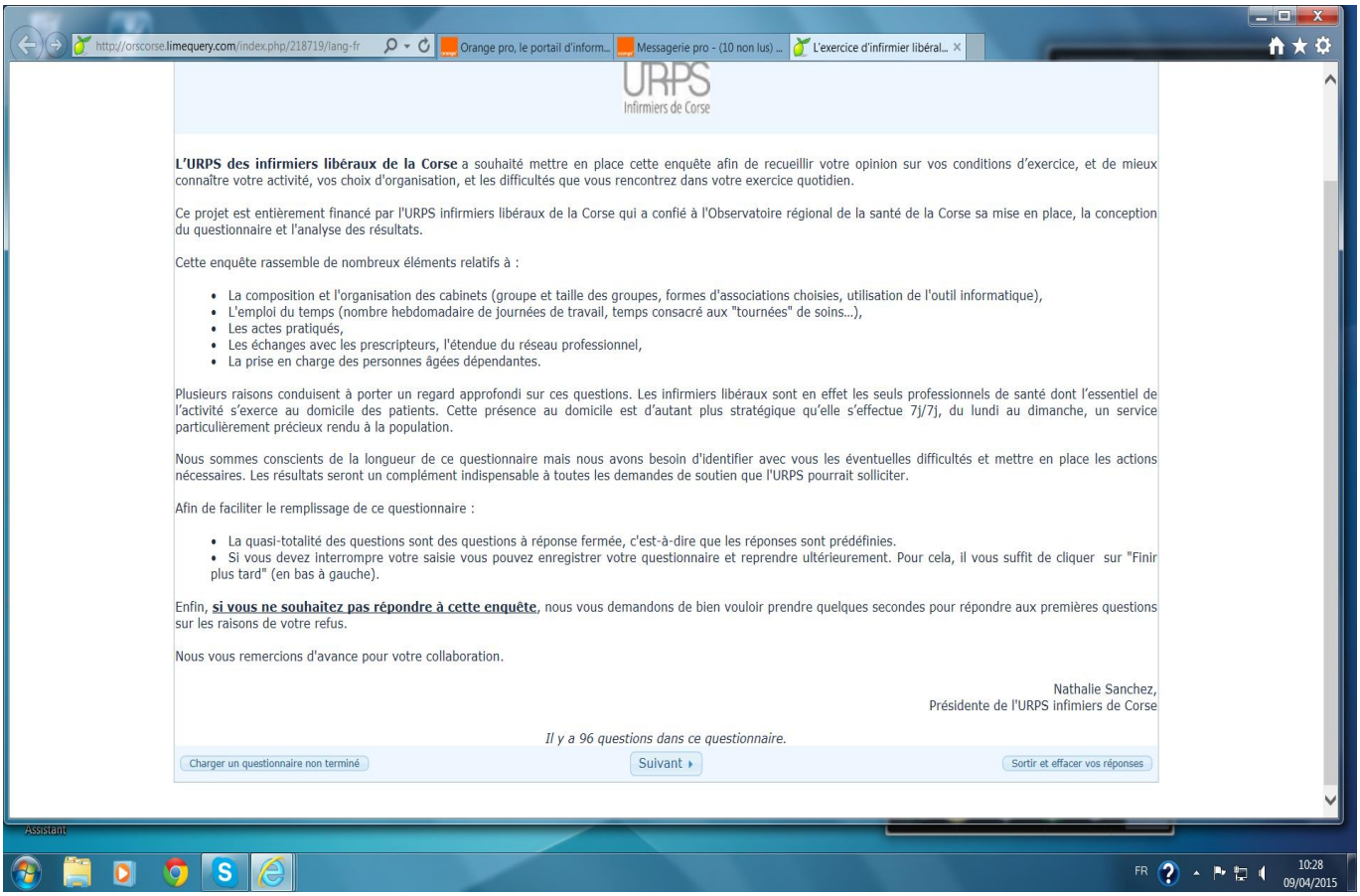

URPS
Infirmiers de Corse

L'URPS des infirmiers libéraux de la Corse a souhaité mettre en place cette enquête afin de recueillir votre opinion sur vos conditions d'exercice, et de mieux connaître votre activité, vos choix d'organisation, et les difficultés que vous rencontrez dans votre exercice quotidien.

Ce projet est entièrement financé par l'URPS infirmiers libéraux de la Corse qui a confié à l'Observatoire régional de la santé de la Corse sa mise en place, la conception du questionnaire et l'analyse des résultats.

Cette enquête rassemble de nombreux éléments relatifs à :

- La composition et l'organisation des cabinets (groupe et taille des groupes, formes d'associations choisies, utilisation de l'outil informatique),
- L'emploi du temps (nombre hebdomadaire de journées de travail, temps consacré aux "tournées" de soins...),
- Les actes pratiqués,
- Les échanges avec les prescripteurs, l'étendue du réseau professionnel,
- La prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Plusieurs raisons conduisent à porter un regard approfondi sur ces questions. Les infirmiers libéraux sont en effet les seuls professionnels de santé dont l'essentiel de l'activité s'exerce au domicile des patients. Cette présence au domicile est d'autant plus stratégique qu'elle s'effectue 7j/7j, du lundi au dimanche, un service particulièrement précieux rendu à la population.

Nous sommes conscients de la longueur de ce questionnaire mais nous avons besoin d'identifier avec vous les éventuelles difficultés et mettre en place les actions nécessaires. Les résultats seront un complément indispensable à toutes les demandes de soutien que l'URPS pourrait solliciter.

Afin de faciliter le remplissage de ce questionnaire :

- La quasi-totalité des questions sont des questions à réponse fermée, c'est-à-dire que les réponses sont prédéfinies.
- Si vous devez interrompre votre saisie vous pouvez enregistrer votre questionnaire et reprendre ultérieurement. Pour cela, il vous suffit de cliquer sur "Finir plus tard" (en bas à gauche).

Enfin, **si vous ne souhaitez pas répondre à cette enquête**, nous vous demandons de bien vouloir prendre quelques secondes pour répondre aux premières questions sur les raisons de votre refus.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Nathalie Sanchez,
Présidente de l'URPS infimiers de Corse

Il y a 96 questions dans ce questionnaire.

Charger un questionnaire non terminé | Suivant | Sortir et effacer vos réponses

Première page du questionnaire en ligne

Les infirmiers s'interrogent

L'Union régionale des professionnels de santé - URPS - infirmiers de Corse réalise une vaste étude sur la profession. D'ici peu, un questionnaire sera adressé, par mail, à chaque infirmier. La démarche porte sur les conditions d'exercice et sur le ressenti des soignants. A usage interne

L'Union régionale des professionnels de Santé - URPS - infirmiers de Corse mène l'enquête auprès des infirmiers libéraux. À travers 80 questions et avec l'appui de l'Observatoire régional de santé – ORS- de Corse. L'objectif est d'obtenir « une photographie précise de la profession dans l'île », indique Nathalie Sanchez. La présidente de l'Union compte aussi sur le document pour fournir « une étude fiable et incontestable » sur le sujet. Cette perception plus pointue du contexte permettrait aussi d'entrer dans une nouvelle phase. De l'avis de Nathalie Sanchez, il y a des tendances à corriger et des progrès sensibles à accomplir dans le domaine de l'information professionnelle. « Nous manquons de chiffres, de données concrètes », déplore-t-elle. Le flou ambiant sape, selon elle, la crédibilité des infirmiers libéraux face aux décideurs. « Nous avons l'impression d'être entendus mais pas écoutés. Sans doute, parce que nous n'avons que notre propre ressenti, que notre propre expérience d'infirmiers libéraux à faire valoir », souligne-t-elle.

L'enjeu prioritaire est de mieux se connaître sur le mode collectif et d'acquérir de solides arguments « pour étayer nos demandes et nos revendications », poursuit-elle. Auparavant, la responsable espère avoir trouvé le bon système de collecte. Les formules précédentes ont démontré leurs limites. « Nous avions tenté une enquête téléphonique. Mais nous nous sommes très vite aperçus que nous évoluions dans un registre qui n'était pas le nôtre », se souvient-elle. La nature même du public ciblé viendra compromettre l'initiative. « Par définition les infirmiers libéraux sont peu disponibles. Donc, ils sont aussi difficiles à mobiliser », reprend-elle. Le programme mis au point, cette fois, est méthodique et structuré autour des nouvelles technologies. On avance pas à pas et sur Internet de préférence, tout en bénéficiant du soutien de spécialistes tel que Christophe Arena, « missionné par l'ORS ». « D'ores et déjà nous avons adressé, avec la lettre d'information de janvier, un premier courrier aux infirmiers, destiné à expliquer notre démarche. Nous avons estimé nécessaire de les prévenir de la réception par mail du questionnaire. Elle interviendra à la fin du mois d'avril », développe la présidente. La relation entre l'URPS et les 1 000 infirmiers de Corse se noue en ligne - « ou par voie postale pour ceux qui le désirent » - et s'étale sur plusieurs mois. « Les réponses nous seront retournées par mail. La date limite coïncide avec la fin de l'été.

Les infirmiers ont du temps devant eux. Ce qui leur laisse la possibilité de procéder en plusieurs étapes. Nous n'hésiterons pas à les relancer le cas échéant », poursuit-on. On renseigne avec précision, à son rythme et de manière anonyme. « Il s'agit d'une enquête réalisée par les infirmiers libéraux, pour les infirmiers libéraux. Elle ne servira qu'à la profession », insiste-on. Pour preuve, c'est l'URPS ou plutôt « les cotisations infirmiers » qui financent.

En Pays de Loire aussi

« Nous avions un peu de trésorerie et nous l'avons mise à contribution. Nous n'avons pas bénéficié d'un accompagnement financier extérieur comme cela a été le cas en Pays de Loire et en Haute-Normandie, les seules régions de France à avoir accompli ce travail », précise la présidente. Les deux expériences menées seront examinées avec soin par les infirmiers corses. Elles stimuleront l'inspiration des rédacteurs. Les élus de l'URPS conçoivent le questionnaire par l'exemple, tout en restant attentifs aux spécificités locales. « Nous avons réfléchi à partir de ces trames existantes puis de notre région et de notre exercice. Nous n'avons retenu que les thèmes que nous avons estimés pertinents », commentent-ils. La procédure se déclinera en séances et en groupes de travail. Elle aboutira à la rédaction d'un premier questionnaire. La proposition sera ensuite peaufinée par le représentant de l'ORS avant d'être testée par les infirmiers libéraux, par des élus de l'URPS. Au final, on tombera d'accord sur des « questions claires, sans équivoques et essentielles ». Au fil des pages, les interrogations porteront, entre autres, sur le déroulement de la journée et de la semaine de travail. Il varie selon les générations. « Les plus âges très souvent sont sur le terrain 24 heures/24, 7 jours sur 7. Ils ne s'accordent que deux à trois semaines de congé par ans. Le rythme des jeunes infirmiers est plus variable. Certains choisissent d'avoir des week-ends libres, d'autres optent pour des demi-journées de travail. Tout dépend. Il est donc très important d'essayer de comprendre ces pratiques et leur raison d'être. »

L'observatoire de santé à l'appui

Nathalie Sanchez : "Les réponses nous seront adressées par mail avant la fin de l'été". Photo xxxx

A échéance de 5 ans

À l'URPS, on s'interroge « sur le nombre de week-ends travaillés sur le nombre d'astreintes nocturnes effectuées » et on veut en savoir davantage sur l'emploi du temps et sur l'organisation. « Est-ce que les infirmiers se regroupent au sein de cabinets de soins ou bien est-ce qu'ils optent pour un exercice plus indépendant ? » La démographie professionnelle est un sujet de préoccupation de plus. « Est-ce que les soignants se sentent seuls sur un territoire ou bien, au contraire ont-ils l'impression d'évoluer dans une zone surdotée ? Sont-ils prêts à se déplacer ailleurs ? » Le nombre de patients suivis au quotidien, la nature des pathologies prises en charge figurent à l'ordre du jour, comme les logiques de réseau établies avec les médecins, les pharmaciens et autres intervenants. « Est-ce qu'on se sent coordonnateur ou pas ? ». Nathalie Sanchez s'inquiète également « du moral des troupes ». Ce qui revient à se demander « quels sont les projets des infirmiers libéraux à échéance de 5 ans ? Est-ce qu'ils continueront à exercer ? Est-ce qu'ils quitteront le métier ? Pour quelles raisons ? »

En attendant les réponses « qui serviront à maintenir et à promouvoir notre profession, et à faire émerger des problématiques cruciales. J'attends beaucoup de la participation des infirmiers ». À Christophe Arena ensuite d'extraire chiffres statistiques et tendances de fonds des questionnaires reçus. La synthèse finale fera l'objet d'une publication sur le site de l'URPS-infirmiers libéraux de Corse.

Véronique EMMANUELLI
vemmanuelli@corsematin.com

296 pour 100 000 habitants

Au premier rang national. Les infirmiers libéraux ont pris position dans l'île, en nombre. Résultat, l'île est la région la mieux dotée de France dans ce domaine. Le phénomène comporte une dimension durable manifeste. Ainsi, dès 2011, « la densité d'infirmiers libéraux s'établit à 296 pour 100 000 habitants en région Corse, contre 98 en moyenne nationale. La Corse présente ainsi, la plus forte densité observée », note-t-on à l'Agence régionale de santé de Corse - ARS. Des disparités s'invitent toutefois dans le paysage. Toutes les régions ne sont pas aussi attractives. « Les densités les plus faibles – entre 130 et 256 pour 100 000 habitants – sont observées dans les zones de l'Alta-Rocca, la Cinarca, Propriano-Sartène et Calvi », poursuit-on à l'ARS. Par opposition, les plus fortes densités « - 454 à 632 pour 100 000 habitants » se retrouvent dans les zones de « Vico, la Rive-Sud du golfe d'Ajaccio, à Aléria-Cervione et dans le Cap Corse ». Dans le même temps, la profession vieillit et enregistre une hausse constante de ses effectifs. La Corse s'accorde aux moyennes françaises. À quelques nuances près. « L'âge moyen est de 44,6 ans en Corse contre 44,9 au niveau national : la profession vieillit et ce, plus fortement en région. En 1997, l'âge moyen était de 39,3 ans en région contre 41,2 au niveau national. Les effectifs ont fortement progressé en région conformément à la tendance nationale : depuis 2001, les installations sont toujours bien plus importantes que les cessations », constate-t-on. De l'avis de Nathalie Sanchez, la croissance démographique – estimée à 4 % par an – a son revers. « À Bastia, par exemple, certains infirmiers libéraux ont peu voire pas de travail. À Ajaccio, en revanche, les installations sont bloquées. Il faut un départ pour une installation. Certains contournent ces mesures en s'installant dans une commune périphérique. Ce sont des situations sur lesquelles nous devons nous pencher », explique-t-elle.

VI / LES AUTRES TRAVAUX :

« Accompagnement à la mise en œuvre de l'organisation du parcours de la personne âgée à domicile sur le secteur de Porto Vecchio »

C'est un dossier qui a pris du temps à l'URPS ; il concerne la coordination des parcours de soins des personnes âgées à Porto Vecchio.

Initié au cœur du CLS (Contrat Local de Santé) de Porto Vecchio par l'URPS Infirmiers, nous avons proposé de coordonner un projet local et de former les acteurs du territoire (sur le modèle PAERPA adapté au territoire de Porto Vecchio).
Sur place, c'est l'IDEL Emmanuelle Giraschi qui a répondu présente pour faire le lien. Elle témoigne ainsi :

> *« Un jour, j'ai été sollicitée par l'URPS Infirmiers et à la fois par la commune pour prendre part au CLS de Porto Vecchio.*
> *J'ai décidé d'accepter pour participer à l amélioration de la PEC (prise en charge) globale dans ma ville et être acteur de l élaboration de soins.*
> *J'y trouve un réel intérêt pour la profession infirmière car ça permet de repositionner l'infirmière en place centrale de la PEC à domicile. Pour ma part, j'interviens dans le comité technique du CLS, en tant que coordonatrice de l'axe « personne âgée » .*
> *Je donne beaucoup mon avis, peut-être même trop, et je recentre régulièrement le fait que le « S » de CLS veut dire Santé et non social !*
> *Pour encourager mes consœurs et confrères à donner un peu de leur précieux temps, je leur dirais toute la nécessité d'être acteur de soins et acteur de son avenir ! ».*

Deux réunions préparatoires se sont tenues puis l'URPS a fait appel à un cabinet conseil pour l'aider à monter et présenter ce projet. D'abord présenté en CLS le 17/09, il a reçu un accueil favorable ; la Mairie de Porto-Vecchio était favorable à une participation financière de la Ville aux côtés de l'URPS.

Puis retravaillé en octobre, il a ensuite été présenté à l'ARS à Ajaccio le 05/11, pour obtenir là aussi un co-financement.

Une réponse de l'ARS devrait intervenir début 2016.

VII/ L'IMPLICATION DANS LES COMMISSIONS, ORGANES DÉCISIONNELS ET RÉSEAUX :

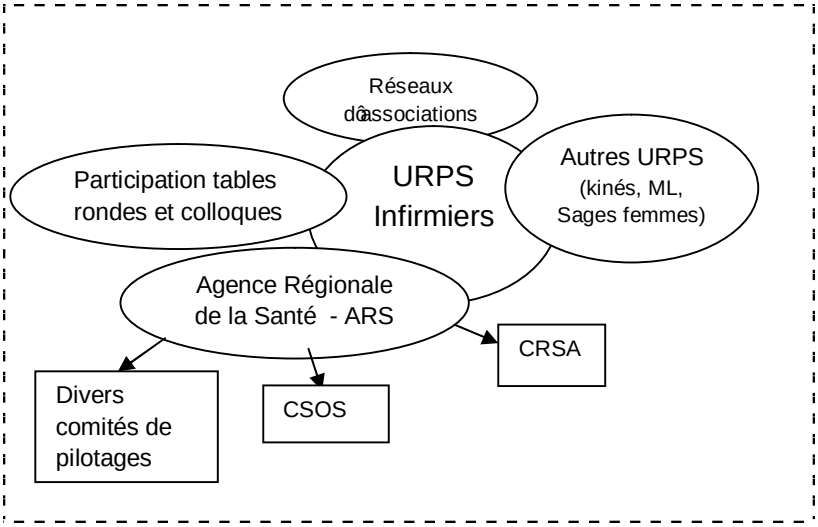

L'investissement des élus URPS dans ces différentes sphères a perduré.

1/ *Les commissions* :

- CRSA (assemblée plénière et commission permanente)
- Commission Tabac : à noter que l'URPS a relayé les informations concernant les actions de la Journée sans tabac en Corse et y a consacré sa Lettre d'Information n°10 du mois de mai 2015
- COPIL Vaccination
- PRAPS
- CTR Education Thérapeutique du Patient : l'URPS a relayé diverses informations (en lien avec le CH de Sartène par exemple) et a rencontré l'IREPS qui lui a présenté des outils et ateliers ETP
- COPIL Semaine Européenne de la Vaccination : cette année l'URPS s'est désolidarisée de cette campagne car malgré le fait d'avoir pointé du doigt à l'ARS et à l'INPES l'absence (incompréhensible) des IDELS sur les supports de communication, rien n'a été modifié.
- Table Tactique MAIA 2A et 2B : L'URPS a d'ailleurs consacré le focus de sa Lettre d'Information n°9 de mars 2015 aux MAIA.
- Comité de sélection des MSP
- SR Vaccination exceptionnelle
- COPIL de la MSP d'Ile Rousse : nouvellement mis en place, l'URPS y a siégé pour la première fois.
- CSOS
- CLS : l'engagement d'IDELS volontaires sur des micro régions spécifiques s'est poursuivi. A Bastia, c'est l'IDEL Emmanuelle Brunini qui a participé à plusieurs reprises au COPIL et COTECH. A Porto-Vecchio, c'est l'IDEL Emmanuelle Giraschi (cf p13)
- Commission Scientifique
- Service d'Aide sociale aux Adultes du département 2B : pour la 1ère fois l'URPS a été convié à une réunion ; ce fut pour la conception d'une fiche « de fragilités »

2/ *Les associations* :

Dont l'URPS est *membre* :

- **Réseau Prévention grossesses IVG** : la collaboration a été suspendue du fait de l'impossibilité d'élaborer un mode de rémunération des consultations infirmières dans le cadre du réseau de prévention. En effet, aucun financement n'est prévu par le Conseil départemental et aucun acte n'est prévu dans la nomenclature infirmière contrairement aux autres Professionnels de santé (Médecins et Sages femmes).
- **Observatoire Régional de la Santé** : 1 siège au Conseil d'Administration
- **ARCODECA** (assoc. régionale corse de dépistage des cancers) : 1 siège au Conseil d'Administration :

C'est tout naturellement que l'URPS s'est investie, plus que d'ordinaire, dans la Campagne Octobre Rose 2015 portée régionalement par l'ARCODECA.

- **150** IDELS ont apposé un sticker magnétique sur leur véhicule professionnel pendant tout le mois d'octobre

- Présence de l'URPS IDELS à Ghisonaccia le 7 octobre pendant la journée consacrée aux retraités et aux séniors « Journée Bleue ». Objectif : leur parler du rôle des IDELS dans le maintien à domicile et dans la prévention, y compris via l'expérimentation de D-O du cancer du sein en cours.

- **In Casa** – soins palliatifs 2A : 1 siège au Conseil d'Administration. L'URPS relaie aux IDELS les informations reçues.

- **Réseau périnatalité PACA Monaco Corse**

Celles avec lesquelles l'URPS entretient des *relations de proximité* :

- **Réseau Rivage** (gérontologie)

- **CISS Corse** : notre soutien de la journée Santé et Territoire ; leur soutien-web pour le maintien de l'Ordre Infirmier à nos côtés

- **Ligue contre le cancer** : cette année, l'URPS s'est engagée davantage
  - pour relayer les informations sur les « Marches » et les actions en Corse pendant *Octobre Rose*
  - pour être partenaire des *journées d'information dans les communes rurales* sur le cancer du sein et relayer les rencontres : 1er RDV le 5/11 à Vico pour les soignants et les habitants

La convention LCC – Rectorat –URPS s'est matérialisée en 2015 par 4 interventions d'IDELS dans 3 collèges du Grand Ajaccio.

- **Equipe Mobile de Soins Palliatifs 2B**
  Le 3 juin, les infirmiers libéraux de Haute-Corse rencontraient l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) du département (400 patients suivis/an -à 90% pour un cancer, et 2 000 visites réalisées par an). Cette rencontre, initiée en partenariat avec l'URPS Infirmiers de Corse, faisait suite à la conférence qui s'est tenue en 2014 avec Pr D. Sicard, invité par les élus de l'URPS à s'exprimer sur la fin de vie auprès de quelques 100 infirmiers.
  La soirée s'est déroulée dans les locaux de l'EMSP, à la Clinique Maymard, où l'équipe s'est présentée et a expliqué ses missions aux infirmiers. C'était une première. Le but : permettre aux infirmiers libéraux d'identifier les recours possibles à cette équipe dans le cadre de leurs activités à domicile, d'informer et d'orienter les patients et leur famille en demande.
  L'EMSP a expliqué son travail en équipe de soins pluridisciplinaire, son rôle de soutien, et non de substitution, auprès des soignants référents du patient.
  Cet échange participe à l'amélioration de la coordination entre les équipes de soins hospitaliers et celles du domicile, par la connaissance du travail de chacun et des difficultés quotidiennes, au profit de la qualité de prise en soins des patients.

- **Réseau Corse Maladies Chroniques**

3/ *Les groupes de travail URPS* :

- **Groupe de travail Rapport de la Commission des comptes**
  Dans sa Lette d'Information n°13 d'octobre, l'URPS Infirmiers a parlé du fait que l'activité des infirmiers (et les kinésithérapeutes) libéraux était dans le viseur du rapporteur de la Cour des Comptes. Ce dernier a pointé du doigt un accroissement des dépenses des actes d'auxiliaires médicaux plus élevé que l'objectif fixé. Ni le virage ambulatoire ni l'augmentation des personnes âgées ne semblant expliquer cela. C'est pourquoi, les élus URPS, en Assemblée Générale du 06/11/2015 ont écouté l'analyse faite par l'un d'entre eux. Synthèse et explications intéressantes. Mais l'élu a finalement décidé ne pas transmettre les résultats écrits de son analyse à l'URPS.

- **Groupe de travail Etude IDiLiC**
  Les élus ont participé à l'élaboration du questionnaire sur les conditions d'exercice et les pratiques des IDELS (cf p.10)

- **Groupe de travail « Relations Ville/Hôpital »**
  cf page 8. A noter qu'un élu de l'URPS Médecins Libéraux était actif très actif à nos côtés sur ce dossier mais que son départ à la retraite a finalement mis un terme à sa participation.

- **Groupe de travail pour le maintien de l'Ordre Infirmier**
  L'URPS Infirmiers de Corse s'est mobilisée pour soutenir le maintien de l'Ordre Infirmier menacé par l'amendement 517 du projet de loi de santé. La motion présentée par la

Présidente de la CRSA de Corse et élue à la Collectivité Territoriale de Corse en faveur du maintien de l'OI a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse. Ce fut un acte de reconnaissance envers la profession infirmière et un présage de l'issue –heureuse- lors l'examen de l'amendement 517 à l'automne, au Sénat… L'Ordre Infirmier a été maintenu.

4/La participation à des colloques, congrès et autres réunions :

- **Colloque sur le Burn Out des soignants** :

Samedi 6 juin, était organisé à Bastia, par l'URPS Médecins Libéraux en partenariat avec l'URPS Infirmiers et l'URPS Sages Femmes, un colloque sur le « Burn out des soignants ». Prise de parole de notre Présidente lors de l'ouverture de la journée.
Plus de 70 professionnels de santé, tant libéraux que salariés, se sont retrouvés pour évoquer le sujet.
Les différents experts invités, ont permis de mieux comprendre ce phénomène sociétal qui ne touche pas seulement les professionnels de santé, mais en fait une cible de choix.
Difficilement décelable par les proches, l'épuisement professionnel n'est pas à négliger car souvent nié ou dissimulé par le professionnel, il peut mener à des conduites à risques : addictions, problèmes familiaux, financiers et peut parfois mener jusqu'au suicide.
Ce fut une journée riche et abordée de façons très diverses selon les intervenants.

- **Congrès de l'ANGIIL** (Association Nationale de Gestion Infirmières et Infirmiers Libéraux) :

Lors du Congrès juridique et comptable de l'ANGIIL le 16 septembre, la présidente de l'URPS a présenté les spécificités de l'exercice libéral en Corse et les actions notre structure. Un powerpoint avait spécialement été préparé à cet effet.

- **Réunion sur la fermeture de l'antenne HAD** en Balagne :

C'est par un article du 23 juin 2015 du Corse Matin que nous apprenions la nouvelle de cette fermeture.
Information bientôt relayée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), qui convoquait l'URPS Infirmiers, le 28 juillet, à une réunion extraordinaire en présence des différents acteurs de santé et acteurs politiques, afin de déterminer les raisons de cette fermeture et « *d'étudier les actions à mener pour une reprise* ».
Ladite réunion s'est tenue à l'Ile Rousse en présence de 2 élus URPS, accompagnés des infirmières libérales du secteur représentées par la présidente du Gepi de Balagne et la vice présidente. Etait également présent un autre infirmier libéral, venu au titre d'élu local.
Diverses personnalités avaient également fait le déplacement dont, entre autres, Mme A. Ballereau sous préfète de Calvi, Dr C. Rychewaert directeur de l'Hôpital de Calvi, Mr Heurguier délégué territorial de Haute Corse de l'ARS, des élus locaux et bien sûr Mme Brignoli, directrice de l'HAD de Corse.
A noter que les « prescripteurs » (médecins libéraux ou hospitaliers) étaient absents, tout comme les représentants des organismes d'assurance maladie.

La réunion a surtout permis aux infirmiers libéraux de faire un état des lieux des relations entretenues entre ces derniers et l'HAD de Corse.
Les résultats d'un sondage interne aux infirmiers du GEPI de Balagne ont été communiqués :
9 cabinets sur 11 ne souhaitent plus travailler avec cette HAD.
Les raisons évoquées sont :

- non respect de la nomenclature des actes,
- coordination non assurée par l'HAD,
- non règlement de la MCI,
- factures non réglées par l'HAD
- infirmiers libéraux uniquement sollicités pour les soins de nursing (les soins techniques étant réalisés par les IDE salariées de l'HAD)

Ces arguments ont été étayés par des témoignages d'infirmiers.
En fin de réunion, la directrice de l'HAD de Corse, venue rétablir sa suprématie, avec l'appui de l'ARS, est repartie bien dépitée. Et, étonnement, le représentant de l'ARS semblait bien moins prompt à assurer sa défense et à appuyer une reprise en l'état de l'HAD en Balagne... Nul doute qu'il y aura une suite à cette réunion. En attendant, les patients de Balagne éligibles à l'HAD sont tous pris en charge par les infirmiers libéraux…

VIII / PROJETS & PERSPECTIVES :

8/1 Report des élections

En 2010, la mise en place des URPS (IDEL, médecins, kinés, sages-femmes etc) avait eu lieu dans toute la France, pour une mandature de 5 ans.
2015 sonnait la fin du « premier round » et les nouvelles élections étaient bel et bien programmées.

Le timing électoral en Corse avait donc débuté courant de l'été avec sa cohorte de réunions et de démarches : nomination de la COE (commission d'organisation électorale), embauche d'un chargé de mission par l'ARS, choix d'un prestataire pour le matériel électoral, et même validation de la liste des électeurs.

Pourtant, à quelques jours du dépôt des listes des candidats, le Ministère de la Santé a mis un coup d'arrêt au processus concernant les infirmiers libéraux ! La raison invoquée : après vérification des listes d'électeurs un écart trop important entre le nombre d'IDELS inscrits à l'Ordre National Infirmier et le nombre d'inscrits sur les listings CPAM.
Ce qui posait deux problèmes : le risque de recours au tribunal administratif et l'annulation des votes ; d'autre part, n'oublions pas que l'enjeu national de cette élection est la représentativité nationale des syndicats pour les futures négociations, représentation qui risquait d'être faussée vu le nombre de non-inscrits.
Le Ministère reporte les élections en 2016, en espérant que les IDELS s'inscrivent massivement avant décembre 2015.
Résultat :

- 2 mois d'énergie dépensée pour un retour à ZERO
- Des élections annulées et reportées,
- Des élus sans mandat jusqu'aux nouvelles directives, des dépenses supplémentaires possibles

Bref, beaucoup d'agitation pour peu d'effets… et surtout de la perte de temps et d'énergie.

8/2 Sortie d'IDiLiC

Les résultats à venir seront un instantané de la profession et permettront d'en relever les particularités et de balayer les idées fausses : dans l'organisation de la profession, la charge et l'amplitude horaire de travail, les actes pratiqués, la prise en charge des patients âgés et dépendants, la coordination des soins entre les différents acteurs ou bien encore la projection des professionnels dans les 5 prochaines années. Mais aussi d'établir des comparaisons avec les IDELs des Pays de la Loire et de Haute Normandie.
Apportant une vision territoriale de l'exercice infirmier libéral, il pourra être un support au niveau régional pour la construction du prochain Projet Régional de Santé (2017-2020) et dans l'application de la stratégie nationale. Il contribuera également à avoir un éclairage différent de la profession lors des futures négociations professionnelles au niveau national.

8/3 Poursuite de l'expérimentation de Dépistage Organisé du cancer du sein

En 2015, la mise en route s'est effectuée correctement et le timing a été respecté. Face aux difficultés rencontrées, des solutions sont recherchées au fur et à mesure, et des pistes d'ajustement sont à l'étude.

Par exemple, concernant l'indemnisation des IDELS pour leur participation au DO : l'URPS l'avait calquée sur la pratique professionnelle (tarification à l'acte). Or cela ne semble pas très adéquat. Une vision plus globale d'implication des professionnels de santé infirmiers va être étudiée, prenant en compte aussi bien la remise d'invitation que le recueil d'informations nécessaire à une meilleure analyse du DO en Corse (freins et réussites).

Nous pensons qu'à l'avenir le projet peut continuer à se dérouler, sans tirer de conclusions hâtives. La coopération avec l'acteur régional du D-O, l'ARCODECA continue de s'écrire.

8/4 « Action phare 2016 » : Journée Scientifique

En Assemblée Générale du 06/11/2015 les élus ont validé la réalisation d'une « action phare pour 2016 » qui pourrait s'intituler « ***La journée de l'infirmière en Corse*** ».

L'URPS en sera l'organisateur en Haute Corse (Folelli ou Lucciana).
Date pressentie : 12 mars 2016.

L'organisation du volet « formation » de cette journée sera faite majoritairement par la consultante Cidalia Dos Santos.
Les thématiques abordées devraient pouvoir faire l'objet d'une validation DPC pour les IDELS.

L'URPS proposera la location d'emplacements à des prestataires (1 emplacement vendu à 500 euros par exemple) afin de financer une partie du buffet et des frais afférents. L'URPS devrait y avoir aussi son propre stand pour mieux se faire connaître auprès des IDELS présent(e)s.

Un budget prévisionnel de 12 000 euros est voté.

CONCLUSION :

L'année 2015 fut une année intense dans la mise en œuvre des projets et de leurs réalisations.

L'URPS infirmiers a trouvé son rythme de travail tant dans la représentation que dans les actions et la communication.

Cependant, pour obtenir ce résultat, il a fallu augmenter la charge de travail de notre assistante et des élus, et ainsi que celle d'infirmiers « chargés de mission » investis dans les différents projets.

Concernant le positionnement de l'URPS sur des « appels à projet santé » et la formalisation de ces derniers, nous faisons le constat de notre manque d'expérience d'une part et de disponibilité d'autre part. Sans aide de prestataires extérieurs ou sans formation complémentaire en interne, ce pourrait être un frein au développement de l'URPS.

L'investissement de trop peu d'élus dans les travaux et projets, même s'ils ne s'y opposent pas, reporte sur un nombre restreint d'élus la charge de travail. A l'avenir, soit les élus devront s'investir davantage ou bien il sera nécessaire de faire appel à des infirmiers non élus, initiateurs de projet, ou volontaires, pour mener aux côtés de l'URPS des actions. Cette « méthode » a déjà un peu été amorcée, notamment au niveau des CLS, puisque des infirmiers volontaires du territoire (ex : Porto-Vecchio et Bastia) se sont engagés à nos côtés.

Parallèlement, il est légitime de se poser la question de la formation continue et de la redéfinition de la fiche de poste de Mme Anne Marchand. Seule salariée permanente, elle est la personne essentielle dans l'organisation du travail de l'URPS infirmiers, en collaboration avec la présidente. Une réflexion est à engager afin de lui adjoindre une aide pour tout ce qui concerne le travail de secrétariat pur, sous la forme d'un contrat à temps partiel ou en faisant appel à un prestataire de service.

Enfin, jusqu'à cette année, nous avons réalisé l'ensemble de l'activité de l'URPS Infirmiers sans aide financière externe. Mais à l'avenir, si nous poursuivons notre évolution vers plus d'activités et de projets il deviendra nécessaire de chercher des financements externes, des subventions, de répondre à des appels à projet, de rechercher des bourses, de faire appel aux FIR, d'établir des partenariats financiers collaboratifs avec les autres URPS ou associations ou mutuelles…

Ce rapport d'activités devait être l'ultime de cette première mandature ; il sera en fait l'avant dernier puisque en raison du report des élections à avril 2016, les mandats actuels sont prolongés jusqu'au 30 juin 2016.
Cette prolongation permettra aux élus en place de finaliser les actions en cours ; le second semestre risque d'être moins productif en raison du temps nécessaire à mise en place des nouveaux élus.
2016 sera probablement une année de transition.